

N° 51

# SÉNAT

PREMIÈRE SESSIC: ORDINAIRE DE 1979-1980

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1979.

## AVIS

PRÉSENTÉ

*au nom de la commission des Affaires culturelles (1), sur le projet de loi de finances pour 1980, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.*

TOME VI

**ENSEIGNEMENTS SUPÉRIEURS**

Par M. Jean SAUVAGE,

Sénateur.

---

(1) *Cette Commission est composée de : MM. Léon Eeckhoutte, président; Henri Caillavet, Michel Miroudot, Jean Sauvage, Charles Pasqua, vice-présidents; Pierre Bouneau, Jacques Habert, Paul Séramy, Maurice Vérillon, James Marson, secrétaires; Henri Agarande, Jean de Bagnaux, Mme Danielle Bidard, MM. René Billères, Jean-Pierre Blanc, Jacques Bordeneuve, Jacques Boyer-Andrivet, Michel Caldaguès, Jacques Carat, Adolphe Chauvin, Auguste Cousin, Jean David, Charles Durand, Maurice Fontaine, Claude Fuzier, Adrien Gouteyron, Mme Brigitte Gros, MM. Robert Guillaume, Robert Lacoste, Christian de la Malène, Mme Hélène Luc, MM. Kléber Malécot, Hubert Martin, Roger Moreau, Dominique Pado, Sosefo Makape Papilio, Guy Pascaud, Maurice Pic, Roland Ruet, François Schleiter, Guy Schmaus, Pierre-Christian Taittinger, René Tinant, Edmond Valcin, Pierre Vallon, Emile Vivier.*

Voir les numéros :

Assemblée nationale (6<sup>e</sup> législ.) : 1290 et annexes, 1292 (annexe 45), 1293 (tome XXII) et in-8° 227.

Sénat : 49 et 50 (tome III, annexe 35) (1979-1980).

---

**Loi de finances. — Universités - Etudiants - Recherche.**

## SOMMAIRE

---

	Pages
<b>Introduction</b> .....	3
<b>I. — Le projet de budget pour 1980</b> .....	5
1. <i>Les dépenses de fonctionnement</i> .....	5
A. — Les mesures en faveur des personnels .....	5
B. — Les mesures destinées au fonctionnement des établissements .....	6
C. — Les crédits d'aide sociale .....	7
2. <i>Les dépenses d'équipement et de recherche</i> .....	8
A. — Les dépenses d'équipement .....	8
B. — Les dépenses de recherche .....	8
— <i>Observations du Rapporteur</i> .....	8
<b>II. — Problèmes d'actualité de l'enseignement supérieur</b> .....	9
1. <i>La réforme des carrières universitaires</i> .....	9
2. <i>La carte universitaire</i> .....	12
Conclusion : <i>La Commission donne un avis favorable à l'adoption des crédits</i> .	14
<b>III. — Examen en Commission</b> .....	15
1. <i>Audition de Mme le ministre des Universités</i> .....	15
2. <i>Examen du rapport en Commission</i> .....	19
<b>Annexe. — Equipements programmés pour 1980</b> .....	21

## INTRODUCTION

MESDAMES, MESSIEURS,

Il y a un peu plus de dix ans, le Parlement adoptait à la quasi-unanimité la loi d'orientation de l'enseignement supérieur.

Trois principes : autonomie, responsabilité, participation, continuent à s'imposer malgré les difficultés, les obstacles et les réticences que n'a cessé de rencontrer leur application.

La pluridisciplinarité, idée la plus riche pour l'avenir, ne fut que pauvrement comprise et une fois les peurs passées, les citadelles se reconstituèrent en agglomérats sans vocation précise, reproduisant à quelques exceptions près les facultés d'antan.

De cette malfaçon, l'autonomie et la participation pâtirent à leur tour. Les U.E.R., conçues comme des entités animées autour d'une dominante professionnelle ou culturelle, auraient eu intérêt à se concerter pour composer un ensemble pédagogique, administratif et financier autonome. Les fragments éclatés réunis par les voies du hasard ou d'une tradition désuète, ressentent l'obligation de cohabiter comme une contrainte lourde et stérile.

Quant à la participation, elle avait certes les apparences de bonnes intentions démocratiques, mais elle a consisté en fait à introduire au sein des universités des clivages entre les étudiants — qui refusaient l'institution — les personnels — qui s'entredéchiraient entre administratifs, enseignants, collègue A et B.

Des innovations intéressantes ont eu lieu mais elles demeurent marginales.

L'enseignement supérieur n'a pas réussi son désenclavement malgré la volonté affichée par ses responsables d'y parvenir.

Dans une déclaration tenue devant les cercles universitaires le 31 mars dernier, le ministre des Universités a souligné que depuis son arrivée elle avait « entrepris depuis trois ans les réformes qui relèvent le défi du progrès technologique ».

Est-ce bien sûr ?

L'examen du projet de budget constitue le moyen d'établir un constat même provisoire et de vérifier l'assertion.

Les problèmes en suspens des enseignements supérieurs et la façon par laquelle ils sont abordés — la réforme des carrières et la carte universitaire — permettront au besoin d'affiner l'analyse.

## I. — PRÉSENTATION DU PROJET DE BUDGET POUR 1980

Le projet de budget du ministère des Universités s'élève à 14.530 millions de francs contre 13.139 millions en 1979, soit une augmentation de 10,58 %, alors que l'ensemble des dépenses de l'Etat progresse de 14,3 %.

Alors qu'en 1979, le budget des Universités avait connu une progression de 15,02 %, le projet pour 1980 se rapproche plutôt de celui de 1978 où l'augmentation des crédits avait été limitée à 8,8 %.

Si l'on prend pour échelle de comparaison les cinq dernières années, le projet de budget pour 1980, par sa timide progression, est le plus faible qui ait été soumis à votre approbation. Ceci est imputable, indépendamment des contraintes liées à la conjoncture, à la progression très moyenne des dépenses ordinaires et à la quasi-stagnation — en francs constants — des crédits d'équipement.

### 1. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Avec un montant de 14.517,4 millions contre 12.990 en 1979, l'augmentation s'établit à 11,8 %.

#### A. — Les mesures en faveur des personnels.

Les dépenses de personnels absorbent la majeure partie de ces crédits bien qu'ils ne s'accroissent cette année que de 14,8 % contre 18 % en 1979.

Les créations d'emploi dans les établissements universitaires et au C.N.R.S. s'élèvent à 472 pour un coût de 49,9 millions de francs.

Leur répartition s'établit de la manière suivante :

- 95 pour l'enseignement supérieur ;
- 18 pour les bibliothèques ;
- 4 pour l'action sociale ;
- 355 pour la recherche.

Ces créations pour 1980 doivent s'apprécier par rapport aux années précédentes :

- 1976 : 1.037 ;
- 1977 : 652 ;
- 1978 : 426 ;
- 1979 : 539.

On remarquera que, dans cet ensemble, le C.N.R.S. bénéficie du plus grand nombre de créations.

**Les transformations d'emplois** font l'objet de mesures importantes et en progression sensible par rapport à 1979 (69 millions contre 27 millions) :

100 emplois de maîtres de conférence seront transformés en poste de professeurs ;

800 postes de maîtres assistants en postes de maîtres de conférence ;

2.100 postes d'assistants en poste de maître de conférence.

**L'intégration des personnels « hors statut »** se poursuit. Cette année, 1.126 personnes seront intégrées dans les corps titulaires de l'Etat.

Bien que ce chiffre soit le plus faible depuis 1977, il doit être pris en compte dans le programme engagé depuis quatre ans et qui aura conduit à l'intégration de 5.699 emplois.

**Les mesures indemnitaires** connaissent une situation différente selon les catégories. Ainsi, l'indemnité des conservateurs de bibliothèques, l'indemnité de sujétion spéciale, des personnels techniques vacataires, et des personnels non universitaires de la Fondation nationale des sciences politiques, feront l'objet de mesures d'augmentation. En revanche, le taux des cours complémentaires ne connaît cette année aucune revalorisation. Cette stagnation se traduira en termes réels par une baisse en francs constants et accentuera l'écart déjà sensible avec les taux normalement pratiqués dans la fonction publique.

#### B. — Les mesures destinées au fonctionnement des établissements.

Ces crédits s'élèvent à 1.021 millions contre 1.034 millions en 1979. Compte tenu des transferts effectués pour gager les intégrations des personnels hors statut (— 53,6 millions) et du crédit-bail informatique (+ 7,1 millions) qui figurait jusqu'alors au titre de l'équipement les crédits progressent de 2,6 %. En 1979, l'accroissement s'établissait à 10,1 % et en 1978 à 4,8 %. D'ores et déjà

ces dotations ne permettront pas aux établissements de faire face aux dépenses incompressibles de fonctionnement auxquelles ils sont exposés.

**Les crédits de matériel** destinés à la recherche universitaire progressent de 10 %. Ceux destinés au soutien des programmes augmentent de 11,8 %. Ceci doit s'apprécier par rapport aux années antérieures, 5,6 % en 1979 et 11,2 % en 1978.

**Les crédits affectés au fonctionnement** du C.N.R.S. croissent cette année de façon rapide : 10,9 % contre 9 % en 1979 et 6 % en 1978.

**Les crédits en faveur des bibliothèques** qui avaient crû de 12 % en 1979 retrouvent leur niveau des années antérieures ou presque avec 4,2 % d'augmentation pour 1980. Il faut toutefois mettre à part la Bibliothèque nationale dont les crédits augmentent de 42,7 %, en raison du programme urgent de sauvegarde de certains fonds.

### C. — Les crédits d'aide sociale.

Avec 1.544,1 millions de francs en 1980 contre 1.404,2 millions de francs en 1979, les crédits d'aide sociale progresseront de 9,9 %, ce qui rejoint les augmentations de 1979 (+ 10 %) et 1978 (+ 9,5 %) mais demeurent inférieurs à celles de 1977 (+ 16,8 %) et 1976 (+ 17,2 %).

**Les crédits de bourse** ne croîtront que de 7,8 %, soit un léger progrès par rapport aux années antérieures (+ 6,2 % en 1979, + 6 % en 1978).

**Les crédits affectés à l'aide indirecte** progresseront de 11,6 %, passant de 781 millions à 872 millions en 1980.

La part des dotations destinées aux **œuvres universitaires** et à la **Sécurité sociale** augmentera moins en 1980 (+ 11,7 % contre 13 % en 1979 et 12,7 % en 1978).

**Les moyens destinés aux restaurants universitaires** ne progressent que de 7,6 % contre 12,9 % en 1979. Le prix du ticket payé par les étudiants passera de 4,40 F à 4,90 F pour la rentrée de 1980, soit 11,3 % d'augmentation contre 10 % en 1979.

## 2. LES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT ET DE RECHERCHE

### A. — Les dépenses d'équipement.

Le montant des crédits d'équipement s'élève à 883,3 millions de francs contre 807,1 en 1979, soit une progression de 9,4 %, légèrement inférieure à celle de 1979.

La part des crédits de paiement est en diminution de 5,9 %, alors qu'elle augmentait de 10 % l'an dernier.

Les autorisations de programme allouées aux établissements et aux bibliothèques progressent en revanche de 12,9 %, alors qu'elles diminuaient de 5,1 % en 1979. (Le détail des opérations prévues au programme de 1980 figure en annexe.)

### B. — Les dépenses de recherche.

Les crédits destinés à la recherche progressent de 7 %, passant de 464,4 % à 496,9 % en 1980, soit moins qu'en 1979 (8,1 %) mais plus qu'en 1978 (1,2 %).

Les crédits alloués au C.N.R.S. augmenteront de 10 %, soit une progression par rapport à 1979 (5,9 %) et à 1978 (1,8 %). La dotation passera de 351,1 millions à 386,3 millions.

Pour ce qui concerne la recherche universitaire *stricto sensu*, la progression s'établit à 1,5 %, c'est-à-dire en baisse par rapport à 1979 où elle était de 11,1 %, mais diminue en 1978 de 0,6 %.

••

**Ce projet, tel qu'il se présente, appelle plusieurs remarques :**

— **L'aide sociale ne progresse pas de façon significative.** Si un effort semble entrepris en faveur des aides indirectes, les crédits alloués aux bourses devraient progresser au même rythme que la hausse des prix.

— **Les crédits destinés au financement des heures complémentaires ne progressent pas** et leur taux accusera un écart accru avec le niveau général des traitements de la fonction publique. Un réajustement pourrait être opéré analogue à celui consenti en faveur de la Fondation nationale des sciences politiques.

— **Les dotations allouées à la recherche universitaire stagnent** dans des proportions inquiétantes pour le devenir de ce secteur.

Certes, les dotations en faveur du C.N.R.S. augmentent, mais il faut trouver un équilibre.

— **La politique de recrutement des personnels n'existe quasiment pas.** Il faudra surmonter la faiblesse des créations d'emplois pour corriger les déséquilibres dans la pyramide des emplois, le programme de transformation des postes ne pouvant y pourvoir à lui seul. Une réflexion et une étude approfondies s'imposent.

## II. — PROBLÈMES D'ACTUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

### 1. LA RÉFORME DES CARRIÈRES UNIVERSITAIRES

Les décrets modifiant les carrières universitaires ont été publiés au *J.O.* le 15 août dernier. Le premier décret définit le statut des professeurs d'universités, le deuxième traite du Conseil supérieur des corps universitaires, le troisième abroge une ordonnance de 1945 relative à la nomination des professeurs, enfin le dernier définit le statut des maîtres assistants.

Sans entrer dans le détail de la réforme, il convient d'en rappeler l'économie.

— **Le corps des professeurs d'universités** comprend une classe exceptionnelle comptant deux échelons, une première classe comptant trois échelons et une deuxième classe comptant six échelons. Les professeurs du premier échelon de la deuxième classe ont le titre de maître de conférences.

— **Les obligations de service.** Dans tous les cycles d'enseignement, les professeurs sont chargés de :

- trois heures de cours magistraux par semaine ;
- la coordination des enseignements d'une discipline, d'une année ou d'un cycle d'études ;
- la présidence des jurys d'examen ou la participation à ces jurys ;
- la notation au titre du contrôle des connaissances ;
- l'accomplissement de travaux individuels et de travaux collectifs de recherche.

— **Recrutement :** les candidats doivent remplir l'une des conditions ci-dessous :

- être titulaire d'un doctorat d'Etat ;
- être titulaire de titres universitaires étrangers équivalents ;
- avoir exercé pendant quatre ans au moins des fonctions de professeur associé dans un établissement relevant du ministère des Universités ;



- être inscrit sur la liste d'aptitude aux fonctions de maître de conférences à la date du 15 août 1979.

**Les professeurs sont recrutés par voie de concours :**

- concours d'agrégation pour les professeurs d'une même discipline ; dans ce cas, les concours sont réservés aux maîtres assistants titulaires d'un doctorat d'Etat ou d'un titre étranger équivalent et qui doivent avoir exercé, pendant 10 ans au moins, dans la discipline du concours et dans un établissement relevant du ministère des Universités, des fonctions en qualité de maître assistant titulaire ou stagiaire ou en qualité de chargé de cours à plein temps ;

- concours ouverts pour pourvoir un ou plusieurs emplois affectés à un établissement ;

— **Avancement** : pour les professeurs de 2<sup>e</sup> et 1<sup>re</sup> classe, l'avancement d'échelon est prononcé à l'ancienneté. Pour la 2<sup>e</sup> classe, l'ancienneté requise pour l'accès à un échelon supérieur varie de un an et six mois à cinq ans (passage du 5<sup>e</sup> au 6<sup>e</sup> échelon) et pour la 1<sup>re</sup> classe de quatre ans et quatre mois.

L'avancement de la 2<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup> classe a lieu exclusivement au choix par arrêté du Ministre après avis du groupe de sections compétent du Conseil supérieur des corps universitaires. Il en va de même pour le passage de la 1<sup>re</sup> classe à la classe exceptionnelle, étant entendu que l'effectif de chacun des échelons de cette dernière classe ne peut être supérieur à 10 % de l'effectif total des professeurs de 1<sup>re</sup> classe.

Des craintes se sont élevées après la publication de ces textes sur les dangers que le nouveau régime ferait courir, notamment à l'autonomie des universités. Voulant s'assurer de la réalité de ces assertions, le Ministère interrogé par votre Rapporteur a répondu :

« Les décrets précités préservent l'autonomie des universités puisqu'une présélection des candidats aux différents concours de recrutement sera effectuée par les commissions de spécialistes de ces établissements, le Conseil supérieur du corps universitaire étant appelé ensuite à choisir le candidat à nommer sur l'emploi vacant parmi les noms (deux au minimum, quatre au maximum), retenus par la commission des spécialistes.

« Il est donc clair que, pas davantage que dans le passé, les universités ne peuvent se voir imposer un enseignant qu'elles n'auraient pas elles-mêmes présélectionné. Quant au fait que ce tri, opéré en toute autonomie, fait ensuite l'objet d'une vérification par le Conseil supérieur des corps universitaires il faut y voir une application directe de l'article 31 de la loi d'orientation de l'enseignement supérieur, en vertu duquel « les personnels affectés par l'Etat aux universités doivent avoir été déclarés aptes, par une instance nationale, à exercer les fonctions pour lesquelles ils sont recrutés. »

Il est difficile de juger d'une réforme avant qu'elle ait été appliquée. Votre Rapporteur prend acte de l'engagement pris de respecter l'autonomie des universités, à laquelle, avec sa Commission, il est particulièrement attaché.

*Mais cette réforme ne sera pleinement crédible que si certaines conditions touchant à la qualité des membres nommés au Conseil supérieur des corps universitaires (C.S.C.U.) et à la sérénité dans la nomination des professeurs dans l'avancement de classe sont respectées.*

## 2. LA CARTE UNIVERSITAIRE

Après bien des années au cours desquelles votre Commission, et avec elle son homologue du Palais-Bourbon, avaient réclamé que la carte universitaire soit élaborée, l'annonce par le Ministère de sa mise en œuvre l'an dernier a été bien reçue.

La loi d'orientation, faut-il le rappeler, avait prévu la création de liens entre les universités et les régions, par l'intermédiaire des conseils régionaux, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Leur absence — dont le Ministère est en partie responsable faute d'avoir publié le décret d'application — a quelque peu vicié le fonctionnement du Conseil national supérieur de l'enseignement et de la recherche (C.N.S.E.R.) qui a tourné à vide le plus souvent et privé l'enseignement supérieur d'une des orientations fondamentales de la loi.

Interrogé sur ses intentions en la matière, le Ministère lui a répondu en substance :

« L'intention du Gouvernement n'est pas d'établir une carte universitaire aboutissant à une redistribution des établissements d'enseignement supérieur sur le plan national ainsi que cela s'est pratiqué dans le domaine scolaire et dans le domaine hospitalier. Les procédures qui seront utilisées différeront donc nécessairement de celles qui ont été mises en œuvre dans ces deux derniers cas. Le Gouvernement veut mener une politique de rationalisation des habilitations, en particulier de deuxième et troisième cycle qui permettra, grâce à une certaine spécialisation des universités, à chaque établissement, d'organiser dans un certain nombre de domaines, un enseignement de qualité internationale. »

Il est clair que le Ministère n'abordera pas le problème de la carte universitaire conformément à la lettre de la loi d'orientation et a définitivement abandonné le projet d'appliquer l'article 8. L'intention d'utiliser la révision des habilitations des deuxième et troisième cycles butait sur un problème lié aux délais : l'arrêté du 11 janvier 1976 fixait au 1<sup>er</sup> octobre 1979 le terme de la mise en place du nouveau régime des études. Un arrêté du 2 avril 1979 a reporté au 1<sup>er</sup> octobre 1980 la révision des habilitations et le Ministère a saisi ce délai pour procéder à une série de consultations dont celle de votre commission des Affaires culturelles.

Son Rapporteur tient donc à porter à la connaissance du Ministère à l'occasion de l'examen du budget les principes qui devront régir l'élaboration de la carte universitaire :

— la consultation préalable devra s'étendre à d'autres partenaires (1) que ceux jusqu'ici retenus par le Ministère. Elle devra, en particulier, s'opérer au niveau régional pour que se dégagent les liens pouvant se nouer entre les formations universitaires et l'environnement économique, social et culturel des établissements ;

— les habilitations à l'intérieur de chaque établissement devront toujours chercher un équilibre entre les formations à finalité professionnelle et celles à finalité non professionnelle conformément au principe de la pluridisciplinarité et à la vocation — au sens étymologique du terme — de l'université ;

— la révision des habilitations du 2<sup>e</sup> cycle devra veiller à réserver dans chaque université un éventail assez large et diversifié de formations.

— la liaison entre l'enseignement et la recherche devra être prise en compte particulièrement pour les habilitations de troisième cycle.

..

Votre Commission tient à rappeler que la procédure choisie par le Ministère ne reçoit pas son agrément puisqu'elle évoque la loi d'orientation de 1968.

L'article 8 existe, il n'est pas obsolète ni dans son esprit ni dans sa lettre.

Le Ministère devra donc veiller à l'appliquer en publiant les décrets subséquents. Il y a là question de principe que votre Commission ne négligera pas de faire respecter.

---

(1) Les commissions des Affaires culturelles du Parlement et la Conférence des présidents d'universités.

## CONCLUSION

Le budget des Universités, comme chaque année, comporte des éléments de nature à satisfaire la Commission, d'autres de nature à l'inquiéter.

Ce n'est pas sur ce plan que votre Rapporteur veut se placer. Le budget n'est, en effet, qu'une « séquence » dans l'évolution de l'enseignement. Il ne faut pas l'isoler des acquis du passé et sous-estimer l'évolution future.

Au cours de l'année écoulée, une série d'enquêtes ont été publiées sur l'université, son image de marque dans l'opinion et sur la population étudiante, ses préoccupations et ses aspirations.

Après le raz de marée de 1968, les grandes contestations de 1976, il semble que les Français se soient réconciliés avec leur université. A l'ignorance, l'envie, le mépris a succédé une attente sympathique et bienveillante. L'événement est trop important pour être occulté. Que l'université se soit réconciliée avec la nation est un facteur d'encouragement pour les étudiants, leurs familles, mais aussi les enseignants et les chercheurs.

Les étudiants ont abandonné la rue et s'ils semblent parfois refuser le monde qui les entoure, une grande majorité s'assigne pour but de s'intégrer dans la vie active.

**C'est ce paysage, quelque peu réconfortant, qui conduit votre Rapporteur et avec lui la commission des Affaires culturelles à vous demander d'adopter les crédits du ministère des Universités.**

### III. — EXAMEN EN COMMISSION

#### 1. AUDITION DE Mme LE MINISTRE DES UNIVERSITÉS

Le jeudi 8 novembre 1979, sous la présidence de M. Léon Eeckhoutte, président, la Commission a entendu Mme Alice Saunier-Seité, ministre des Universités, sur les crédits de son département ministériel pour 1980.

Ces crédits s'élèvent à 15.335.000 F pour les Universités, non compris un milliard pour les pensions civiles. La progression est de 10,7 % par rapport à 1979, mais si l'on retire les dépenses des personnels relevant du ministère de l'Education qui sont affectés dans des établissements d'enseignement supérieur, elle n'est que de 10,6 %.

Si l'on analyse la ventilation des dotations entre les principaux postes budgétaires :

- 71,6 % sont des crédits de personnels ;
- 11,1 % pour les crédits de soutien des programmes de recherche et d'équipement ;
- 9,4 % pour les crédits d'intervention sociale ;
- 7,9 % pour les crédits de fonctionnement.

Le nombre des emplois s'élève à 116.731, soit 1.795 (1,6 %) d'augmentation par rapport à 1979 (25.997 sur les chapitres de subventions).

Ce budget, a souligné le Ministre, doit permettre aux enseignants supérieurs de passer d'une période de croissance quantitative forte à une période d'adaptation qualitative permanente.

Trois actions sont suivies plus particulièrement :

- la clarification des statuts des personnels par la publication, le 9 août 1979, de trois décrets qui organisent les carrières des personnels enseignants de rangs A et B et la poursuite du plan d'intégration des personnels hors statut (1.126 en 1980). En quatre ans, 5.699 emplois ont été ouverts pour l'intégration des hors statut ;

— le rééquilibrage de la pyramide du corps enseignant, de techniciens et chercheurs par la transformation de 2.100 emplois d'assistant en emplois de maître assistant, 800 d'assistant en professeur de 2<sup>e</sup> classe, 100 de maître professeur de 2<sup>e</sup> classe en professeur de 1<sup>re</sup> classe ou de classe exceptionnelle ;

— au total, 15.497 personnels auront vu depuis 1976 leur situation améliorée par des mesures volontaires s'ajoutant à l'évolution normale des carrières. En 1975, les assistants représentaient 44 % des enseignants ; ils n'en représentent plus que 28 % en 1980. Plusieurs mesures de revalorisation indemnitaire ont par ailleurs été décidées.

— le redéploiement des 450 transformations d'emplois pour la promotion du personnel non enseignant en faveur des universités sous-encadrées pour les formations habilitées au niveau national.

Pour Mme Alice Saunier-Seïté, si l'année 1979 a été marquée par les réformes statutaires, 1980 sera celle de l'adaptation qualitative des formations.

Il faudra former davantage les diplômés en luttant contre deux tendances naturelles de l'enseignement supérieur : la trop grande spécialisation des formations à l'intérieur d'universités qui ne le sont pas assez. Les filières à finalité professionnelle seront donc multipliées ou renouvelées.

Le succès de la politique d'adaptation aux réalités économiques se traduit dans des chiffres : en 1976, il y avait 226 étudiants dans 30 formations professionnalisées, aujourd'hui il y en a 14.250 dans 274 formations. Dans les I.U.T., on comptait, en 1968, 8.200 étudiants, en 1976, 37.000 et en 1979, 52.000. L'objectif à atteindre n'est pas d'ouvrir de nouveaux départements car il reste 20.000 à 25.000 places disponibles dans ces établissements, mais d'élargir les options à l'intérieur des formations, d'expérimenter de nouvelles spécialités, de remettre en question les formations qui n'ont pas reçu un accueil suffisant auprès des étudiants et des professionnels.

Abordant la formation permanente, le Ministre a exposé sa satisfaction devant la progression du chiffre d'affaires (+ 18,5 % en 1978) et celui du nombre d'étudiants stagiaires (+ 5,5 %).

Malgré ces progrès, il faudra faire d'importants efforts pour orienter les universités vers la recherche et l'adaptation des diplômés aux besoins économiques et culturels du pays. La politique d'habilitation y contribuera.

Les formations du troisième cycle sont d'un niveau trop faible, une spécialisation trop étroite et les diplômés ne sont pas compétitifs sur le plan international. Les diplômés d'études approfondies (D.E.A.), surtout, devront devenir de véritables écoles d'application de formation par la recherche pour les cadres de conception dont

notre économie a besoin, les étudiants se dirigeant de plus en plus vers les formations les mieux adaptées comme en témoigne la diminution des étudiants en lettres et sciences humaines et l'augmentation du nombre des candidats dans les I.U.T.

La démocratisation de l'enseignement a progressé depuis vingt ans ; mais le progrès dans l'enseignement supérieur est dépendant d'un progrès en amont, au niveau du baccalauréat, la proportion de bacheliers C étant inférieure chez les enfants d'origine modeste. En ce qui concerne l'aide sociale (1.544 millions de francs), les crédits des résidences universitaires augmenteront de 16,6 millions de francs, soit 14 %, et la participation au fonctionnement des restaurants universitaires de 11 %, celle de la Sécurité sociale de 15 %. Les bourses, pour lesquelles le Sénat avait demandé qu'un effort significatif soit fait, connaîtront une amélioration par l'augmentation de 9 % du nombre des boursiers, alors que les étudiants inscrits ne croissent que de 2 %.

Pour ce qui touche à la recherche, l'enveloppe du Ministère s'élève à 4.205 millions de francs. Sur cette somme :

- 69 % reviennent aux dépenses de personnel ;
- 20 % au soutien des programmes ;
- 11 % à l'équipement.

La recherche universitaire représente 511 millions de francs et le C.N.R.S. 3.694 millions de francs, mais l'enveloppe de la mission de la recherche n'inclut pas la rémunération des enseignants chercheurs.

La coopération universitaire internationale connaît pour sa part un développement croissant. Les accords interuniversitaires de coopération sont au nombre de 724 (contre 122 en 1975). Des aides financières sont prévues pour permettre l'envoi d'universitaires en mission.

Les bibliothèques, pour lesquelles la commission avait manifesté certaines inquiétudes, font l'objet de mesures importantes : 404 millions de francs leur sont consacrés, dont 110 millions de francs pour le fonctionnement, la conservation et les acquisitions.

La dotation de l'Agence universitaire de documentation et d'information scientifiques et techniques (A.U.D.I.S.T.) sera multipliée par deux et la Bibliothèque nationale connaîtra une progression de ses crédits de 75 %. Depuis 1974, cette institution aura vu ses crédits doubler, puisqu'ils s'élèvent à 41,5 millions de francs en 1980.

En conclusion, le ministre des Universités a considéré qu'après la période de recrutement, de construction qui avait marqué la



période 1960-1970, les universités doivent aujourd'hui orienter leurs recherches et leur enseignement vers l'adaptation aux besoins de la société.

Un large débat s'ensuivit auquel prirent part, outre le président Eeckhoutte et M. Sauvage, rapporteur pour avis, Mme Luc et M. Habert.

Dans ses réponses, Mme Saunier-Seïté a indiqué en substance :

— que les critères de répartition des dotations entre les différentes universités ne défavorisaient pas les plus jeunes d'entre elles car les calculs sont fondés désormais sur les coûts de formation et non sur le nombre des étudiants ;

— que la réforme des statuts des personnels enseignants devra garantir la qualité des enseignements, donc celle des enseignants ;

— que les étudiants du troisième cycle sont en nombre insuffisant, et que la qualité des diplômes d'études approfondies est trop souvent médiocre ;

— que les I.U.T. connaissent un succès lié à l'existence, dans les formations dispensées, de stages d'entreprises ; qu'il n'est possible de remplir les 20.000 places vacantes que par une recherche toujours plus poussée des liaisons avec le monde économique environnant ;

— que les travaux d'équipement prévus à Angers et à Créteil seront programmés dès 1981 sur les crédits budgétaires de 1980, après que seront levées certaines hypothèques administratives ;

— que les relations avec l'enseignement privé sont du domaine conventionnel et qu'il n'est pas possible de contraindre les universités à passer des conventions avec les établissements privés si elles s'y refusent ;

— que l'orientation des bacheliers s'améliore, que l'effort d'information sur les débouchés porte ses fruits, le nombre d'étudiants inscrits dans les I.U.T. s'accroissant tandis que celui des étudiants en lettres et sciences humaines diminue.

## 2. EXAMEN DU RAPPORT EN COMMISSION

La Commission s'est réunie le mercredi 21 novembre 1979, sous la présidence de **M. Léon Eeckhoutte**, président, pour procéder à l'examen des crédits du ministère des Universités, sur le rapport pour avis de **M. Jean Sauvage**.

Au cours de son exposé, le Rapporteur a décrit les caractéristiques générales du budget marqué par une progression de 10,6 %, inférieure à celle du budget de l'Etat et au taux de 1979, mais stable par rapport au nombre d'étudiants. L'aspect volontariste du budget se lit d'une part dans la politique du personnel, dont les crédits augmentent de 14,18 %, permettant 1.795 créations et 5.582 transformations d'emplois, et d'autre part, dans le choix des investissements, orientés vers la maintenance des constructions, dont les crédits ont été multipliés par quatre en quatre ans. En ce qui concerne le matériel, il faut noter l'accroissement de l'effort portant sur le matériel informatique.

Pour l'enseignement supérieur, le Rapporteur a noté l'accent mis sur les transformations d'emplois et sur la faible progression des crédits de fonctionnement matériel.

Si la recherche bénéficie d'une priorité puisque ses dotations augmentent de 14,7 %, les universités sont moins bien dotées que le C.N.R.S. La politique du personnel scientifique est assurée au C.N.R.S. par la création de 341 emplois tandis que la modernisation de l'outil de recherche se poursuit, priorité étant donnée au gros et moyen matériel.

En matière d'action sociale, la progression se situe à un niveau moyen, les bourses, bien que leur nombre ait augmenté en raison de l'amélioration des conditions d'attribution, sont en retrait par rapport aux autres dépenses et à la hausse du coût de la vie. Une réorientation de la politique sociale s'impose. Elle devrait avoir pour objectif de favoriser un nombre d'étudiants plus réduit mais réellement nécessaires.

Les crédits de fonctionnement des bibliothèques marquent un redressement par rapport aux années précédentes. Toutefois, l'effort consenti en faveur de la Bibliothèque nationale ne se retrouve pas pour les bibliothèques universitaires.

Le Rapporteur a ensuite évoqué certains des problèmes d'actualité.

A propos de la réforme du statut du corps universitaire dont il a souligné l'intérêt, M. Sauvage a souhaité que l'application soit empreinte de sagesse et de sérénité tant dans la nomination des membres du Conseil consultatif des corps universitaires que dans celle des professeurs.

La politique du recrutement doit être sérieusement engagée. A cette fin, la commission demande que des études soient entreprises pour évaluer avec précision les besoins en fonction de la structure de la pyramide des emplois.

Abordant le problème posé par l'élaboration de la carte universitaire, le Rapporteur a rappelé que la voie choisie par le ministère des Universités n'était pas conforme à l'article 8 de la loi d'orientation de l'enseignement supérieur. Il a rappelé les principes qui doivent régir la mise en œuvre de la carte, et réclamé que le texte de la loi soit respecté avant que le Ministère ne s'engage dans une direction sinon opposée, du moins différente.

Les conclusions du Rapporteur, tendant à l'émission d'un avis favorable, ont été ainsi adoptées par la Commission.

ANNEXE N° 1

**ÉQUIPEMENTS PROGRAMMÉS POUR 1980**

**RÉALISATIONS DONT LE FINANCEMENT EST PRÉVISIBLE  
AU TITRE DE LA PROGRAMMATION 1980**

1) Opérations déjà lancées :

— *Formations de santé.*

Dernière phase budgétaire de construction des bâtiments de l'U.E.R. de médecine et pharmacie de Rouen et de sa bibliothèque, au Madrillet.

— *Formations technologiques.*

Première phase budgétaire des travaux de reconstruction, à Nancy-Brabois, de l'Ecole nationale supérieure d'agronomie et des industries alimentaires de l'Institut national polytechnique de Nancy, dont les études figurent à la programmation 1979 (400 étudiants).

2) Pourront s'y ajouter les opérations suivantes :

— *Formations technologiques.*

● réalisation des locaux du département « Génie thermique » de l'I.U.T. de Poitiers (300 étudiants) ;

● construction d'un atelier de mécanique à l'Ecole nationale d'ingénieurs de Tarbes (337 étudiants) ;

● une opération de restructuration des enseignements technologiques de l'université de Clermont-Ferrand II, concernant les étudiants de l'Ecole nationale supérieure de chimie (70) et de l'U.E.R. de technologie (280). Cette opération doit d'ailleurs être amorcée, au niveau des études dès 1979.

— *Formations littéraires et scientifiques.*

Etudes relatives à la décentralisation à Lyon de l'Ecole normale supérieure de Saint-Cloud (490 étudiants).

3) Pour le surplus, le budget 1980 sera essentiellement consacré à des opérations de maintenance (cf. ci-dessous).

••

Le programme 1979 des opérations de maintenance (rénovation, adaptation, mise en sécurité de locaux) intéressant les établissements d'enseignement supérieur (chapitre 56-10) comporte les prévisions suivantes (autorisations de programme, en millions de francs) :

*1. Etablissements soumis à la loi d'orientation.*

Opérations individualisées (d'un montant unitaire supérieur ou égal à un million de francs ou cas particuliers) :

— Université de Bordeaux I. — U.E.R. des sciences — Rénovation des installations de chauffage et adaptation à l'utilisation de l'énergie géothermique (première tranche) .....	2,55
— Université de Bordeaux II. — U.E.R. de pharmacie et d'odontologie — Adaptation des locaux de l'ancienne Faculté de médecine, place de la Victoire (première tranche) .....	2,00

— Université de Lyon II. — Rénovation des locaux du quai Claude-Bernard (deuxième tranche) .....	2,27
— Université de Lyon III. — Rénovation des locaux du quai Claude-Bernard (deuxième tranche) .....	1,17
— Université de Paris III. — Centre Censier — Mise en sécurité (deuxième tranche) .....	3,00
— Université de Paris V. — U.E.R. des sciences pharmaceutiques — Réaménagement et mise en sécurité des locaux de l'avenue de l'Observatoire (troisième tranche) .....	2,15
— Université de Paris V. — U.E.R. juridique de Malakoff — Réaménagement des locaux (troisième tranche) .....	3,00
— Université de Paris VI. — C.H.U. Pitié-Salpêtrière — Mise en sécurité (troisième tranche) .....	2,50
— Université de Paris VI et Paris VII. — Ensemble universitaire de la Halle-aux-Vins — Traitement des flocages d'amiante — Tranche pilote .....	2,00
— Université de Paris XI. — Centre d'Orsay — Mise en sécurité (troisième tranche) .....	2,00
— Université de Brest. — I.U.T. de Lorient — Aménagement de locaux pour le Département de génie thermique — (Construction d'un atelier en dur de 350 mètres carrés — Création d'une mezzanine dans l'atelier existant — Mise en place de deux bâtiments démontables) .....	1,38
— Fondation nationale des sciences politiques — Remise en état des locaux libérés par l'E.N.A. (Subvention) .....	7,29
Opérations diverses .....	<u>33,38</u>

## 2. E.N.I. - I.N.S.A. - E.N.S.

Opérations individualisées (d'un montant unitaire supérieur ou égal à 1 million de francs ou cas particuliers) :

— Institut supérieur des matériaux et de la construction mécanique à Saint-Ouen — Aménagement des combles — Etude de définition .....	0,02
— Ecole normale supérieure de la rue d'Ulm — Rénovation des installations de gaz (dernière tranche) .....	1,50
Opérations diverses .....	<u>2,92</u>

## 3. Grands établissements.

Opérations individualisées (d'un montant unitaire supérieur ou égal à 1 million de francs ou cas particuliers) :

— Bibliothèque nationale. — Aménagement de l'immeuble Vivienne - Petits-Champs — Etudes (ingénierie) .....	11,30
— Bibliothèque nationale. — Annexe de Provins .....	7,40
— Bibliothèque nationale. — Immeubles en exploitation rue Richelieu — Rénovation des installations électriques (deuxième tranche) .....	1,20
— Collège de France. — Immeubles en exploitation square Marcellin-Berthelot — Rénovation des installations de chauffage (première tranche) .....	2,00
— Conservatoire national des Arts et Métiers. — Travaux de maintenance divers .....	1,27
— Conservatoire national des Arts et Métiers. — Annexe Montgolfier — Rénovation des installations de chauffage (première tranche) .....	1,00
— Institut de France. — Aménagement dans les bâtiments existants d'une salle de 200 places .....	2,00
— Muséum national d'histoire naturelle. — Rénovation de la grande galerie de zoologie — Etudes (ingénierie) .....	4,00

— Muséum national d'histoire naturelle. — Reconstruction des volières des rapaces (deuxième et dernière tranche) .....	1,97
— Muséum national d'histoire naturelle. — Serres — Réfection des cordons de chauffage .....	1,27
— Muséum national d'histoire naturelle. — Ménagerie — Grosses réparations ..	1,40
Opérations diverses .....	<u>2,72</u>

#### 4. Recherche.

Opérations individualisées (d'un montant unitaire supérieur ou égal à 1 million de francs ou cas particuliers) :

— Université de Paris VII. — Rénovation des laboratoires de recherche de l'îlot rue Jussieu et rue Guy-de-la-Brosse .....	1,20
— IV <sup>e</sup> section de l'Ecole pratique des hautes études. — Desserrement dans l'hôtel Renan-Schaeffer .....	0,33
— Université de Besançon. — Laboratoire de mécanique appliquée — Construction d'une dalle antivibratile .....	1,70
— Université de Bordeaux I. — Institut universitaire de biologie marine (extension) .....	1,40
Opérations diverses .....	<u>5,48</u>

En 1980, un crédit global de 197,5 millions de francs sera réservé à la poursuite des opérations de maintenance. D'autres opérations seront programmées :

- Bibliothèque nationale. — Aménagement de l'immeuble Vivienne - Petits-Champs ;
- Muséum national d'histoire naturelle. — Rénovation de la grande galerie de zoologie.

Les autres opérations seront définies par exploitation de l'enquête à laquelle procède annuellement, en fin d'année, le ministère des Universités sur les besoins en la matière.